

Le système d'information sur les revenus régionaux de l'agriculture

Jusqu'en 2010, deux sources fournissaient des informations en matière de revenu agricole : les comptes de l'agriculture et le réseau d'information comptable agricole (RICA). Bien que très proches, les résultats issus de ces sources ne portent pas exactement sur le même champ et ne sont donc pas directement comparables. Les comptes de l'agriculture portent sur le champ de la branche agriculture qui, outre les exploitations agricoles inclut les entreprises de travaux agricoles, les coopératives viticoles et les centres d'insémination artificielle. Le RICA porte sur les exploitations agricoles professionnelles. Les calculs menés jusqu'ici grâce aux comptes de l'agriculture ne fournissaient que des indications sur les évolutions du revenu agricole au niveau régional. Le caractère très global de ces résultats ne permettait pas de répondre aux besoins d'informations portant à la fois sur les évolutions, les niveaux moyens et les disparités du revenu. Or, les besoins d'information, pour le pilotage de la politique agricole notamment, portent de plus en plus souvent sur le suivi des disparités à tous les niveaux géographiques (régions, départements) ou logiques (spécialisation des exploitations). Pour répondre à ce besoin, la seule source disponible homogène sur le territoire national est le RICA, sous réserve de traitements particuliers.

Tout en continuant à établir les comptes régionaux macro-économiques traditionnels, le SSP a donc décidé de présenter un nouveau système d'indicateurs de revenu totalement cohérent s'appuyant sur le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA). Ce système permet désormais **de disposer en même temps d'indicateurs d'évolution des revenus et de disparités selon les OTEX ou les régions**. L'utilisation du RICA offre de plus la possibilité de pousser les analyses, toujours de façon cohérente, en utilisant les données individuelles.

La mise en oeuvre de cet outil, menée en cohérence avec l'établissement des comptes régionaux macro-économiques, en est toutefois partiellement indépendante. Tout d'abord, **les indicateurs de revenu ainsi calculés, basés sur le RICA portent sur le champ des exploitations professionnelles**, alors que les comptes macro-économiques portent sur la branche agriculture. Ensuite, les résultats des années passées sont observés dans le RICA et ne font donc plus l'objet de révisions comme c'est le cas pour les comptes macro-économiques. Enfin, pour pallier le retard d'un an de la disponibilité des résultats du RICA, une méthode d'actualisation est utilisée. Cette méthode est cohérente avec les indices utilisés dans les comptes macro-économiques mais, s'appuyant totalement sur le RICA, **elle intègre directement les données régionales sans ajustements sur le compte national**. En raison de son caractère homogène et cohérent, la méthode permet ainsi de traiter de manière plus satisfaisante les difficultés d'interprétation des résultats régionaux liées au calage sur le compte national.

En matière de revenu, le SSP communique donc désormais sur la base de ces nouveaux indicateurs totalement cohérents. L'indicateur de revenu utilisé est le résultat courant avant impôts (RCAI). Comme pour les comptes macro-économiques, les résultats sont exprimés en moyenne par actif non salarié et les évolutions sont calculées en termes réels en déflatant par l'évolution du prix du PIB. **Ces résultats permettent de disposer de données totalement comparables en évolution et en niveau :**

- par OTEX au niveau national
- par région
- pour les principales OTEX de la région
- par département

Le résultat national d'évolution du revenu agricole ressortant de cette opération peut, tout en restant cohérent, être légèrement différent de celui du compte national de la branche réalisé par l'INSEE en raison essentiellement des différences de champ.

Les comptes macro-économiques continuent à être calculés par le SSP. Les résultats seront principalement utilisés pour comparer les régions entre elles et leur part dans les résultats nationaux et pour mesurer la structure des productions en masse au sein des régions. Ils fournissent également les montants totaux des aides directes reçues par chaque région ou département.

Les indicateurs de revenu basés sur le RICA

La demande portant de plus en plus sur la mesure des disparités, il devenait indispensable de recourir à des outils de mesure totalement homogènes. Seul le recours au RICA permet une telle approche.

Le projet d'indicateurs de revenu consiste à s'appuyer totalement sur le RICA, en appliquant au niveau régional la méthode utilisée depuis 2006 pour le calcul des comptes nationaux par catégorie d'exploitations. Celle-ci est complétée par un principe général d'arbitrage et de remplacement des séries non représentatives au niveau du croisement région x OTEX. Les séries agrégées sont ensuite recalculées après traitement des ruptures temporelles des données de départ selon le schéma décrit ci-dessous.

La méthode employée

Les calculs s'appuient sur une utilisation des résultats du RICA au niveau régional et par OTEX. Les données brutes du RICA sont retraitées selon les principes suivants :

- traitement des ruptures de séries dans le RICA,
- sélection des séries par OTEX à retenir au niveau régional,
- calcul de la moyenne régionale,
- calcul des indicateurs de revenu.

1) Le traitement des ruptures de séries dans le RICA

Le suivi des évolutions annuelles nécessite de traiter certaines ruptures de séries du RICA qui résultent :

- Des changements des coefficients d'extrapolation liés au recalage périodique de l'univers sur les résultats de la dernière enquête structure. Par exemple, au niveau national, le résultat courant avant impôts (RCAI) du RICA pour l'année 2004 était de 20 000 euros sur la base de l'univers « RA 2000 » et de 21 300 euros sur la base de l'univers « structure 2003 ». Les évolutions 2004/2003 sont de ce fait influencées par le choix du mode des coefficients d'extrapolation retenus.
- Des changements des coefficients de MBS qui influent sur la typologie (et se cumulent avec les modifications des coefficients d'extrapolation). Par exemple pour l'année 2000, l'adoption des coefficients de MBS « 96 » au lieu de « 86 » a fait passer le produit brut moyen en région Ile-de-France de 125 400 à 118 400 euros.

Les ruptures de séries sont traitées en appliquant la méthode utilisée pour les comptes nationaux par OTEX depuis 2006. Le principe du traitement de ces ruptures de séries est **de travailler sur une période de base et de raccorder sur une année commune** calculée selon les deux méthodes. La période de base est constituée des années 1999 à 2004. Pour chaque période affectée par les changements (année 1999 pour le passage de la MBS « 86 » à la MBS « 96 », années 2004 puis 2006 pour les enquêtes structure) les résultats sont calculés dans les deux systèmes. Il est ainsi possible de raccorder en évolution sur la série de base chaque agrégat du cadre comptable simplifié. Le résultat courant avant impôts (RCAI) est ensuite calculé comme solde des différentes composantes.

En amont de ce travail, les raccordements de séries portent sur les résultats de toutes les OTEX pour toutes les régions dans le cadre comptable simplifié.

2) Sélection et arbitrage des séries par OTEX au niveau régional

Dans un premier temps, il s'agit de sélectionner au niveau de chaque région les OTEX suffisamment représentatives dans l'échantillon RICA. La sélection s'effectue sur la base du nombre d'observations de l'échantillon RICA, à savoir au moins 20 unités (nombre à partir duquel les spécialistes du RICA ont estimé en 2009 que les séries pouvaient être diffusées). Les séries longues cohérentes, exprimées en valeur moyenne par exploitation, des OTEX représentatives au niveau régional sont ainsi constituées. Intervient ensuite un travail d'arbitrage pour les OTEX dont l'échantillon est insuffisamment représentatif.

Dans chaque région, les OTEX dont l'échantillon est insuffisamment représentatif sont remplacées :

- soit par les données de la même OTEX d'une région voisine (par exemple, l'OTEX bovins viande de la région Languedoc-Roussillon est estimée par l'OTEX bovins viande de la région Auvergne)
- soit par les résultats nationaux pour la même OTEX. (par exemple, l'OTEX horticulture de la région Ile-de-France est estimée par l'OTEX horticulture France).

3) Calcul de la moyenne régionale

Après arbitrage des OTEX, chaque région dispose d'une série de comptes simplifiés représentatifs pour toutes les OTEX. Les résultats des comptes simplifiés de l'OTEX sont des résultats moyens par exploitation. Les séries de chaque OTEX comportent le nombre d'actif non salariés (UTANS) qui permettent de calculer les niveaux de revenu par actif.

Pour faciliter les calculs, l'exhaustivité des OTEX seront renseignées, même si elles ne sont pas présentes dans la région.

Le compte simplifié pour la région (toujours exprimé en moyenne par exploitation) est ensuite calculé par **moyenne pondérée des comptes simplifiés de chacune des OTEX de la région par le nombre d'exploitations correspondant** (le nombre d'exploitations servant à la pondération est celui des exploitations « professionnelles » par région et OTEX provenant des enquêtes structure interpolés).

On dispose à ce stade d'un compte simplifié pour la région et pour les OTEX de la région qui permet de passer au calcul des indicateurs de revenu habituels : l'évolution du RCAI par actif, équivalent du revenu net d'entreprise agricole (RNEA) des comptes actuels exprimée en valeur courante et en termes réels. **Outre les évolutions, on dispose également de niveaux de revenu comparables à tous les stades.**

Afin de compléter la panoplie des indicateurs de revenu, on calcule des **indicateurs de revenu au niveau départemental**. Ce calcul du revenu courant avant impôts au *niveau départemental* est effectué sur la base des RCAI moyens par OTEX arbitrés de la région, pondérés par le nombre d'exploitations par OTEX des départements (il s'agit de la même méthode que celle appliquée dans les comptes macro économique régionaux). Mais à la différence de cette dernière, aucun ajustement n'est appliqué pour mise en cohérence avec le compte régional.

4) L'interprétation des résultats

Après ces calculs, on dispose de séries parfaitement cohérentes et comparables entre elles à tous les niveaux : national, régional, départemental, par OTEX au niveau national et régional. La publication des résultats par OTEX au niveau régional ne portera que sur les OTEX directement observées et non sur celles dont les résultats ont été remplacés.

Avec cette méthode, il devient possible de suivre au niveau régional les évolutions et les niveaux de revenu pour la moyenne régionale et pour les principales OTEX de la région. Il devient également possible de comparer directement des séries longues entre régions pour une même OTEX. Et si il est nécessaire d'aller au delà des résultats synthétiques, une exploitation des données des fichiers individuels du RICA donnera également des résultats cohérents avec les résultats moyens globaux.

Il convient toutefois d'observer que les résultats moyens calculés au niveau régional, bien que provenant totalement du RICA, ne sont pas exactement les mêmes que les résultats bruts découlant de l'extrapolation directe des données individuelles. Ces différences éventuelles s'expliquent par les procédures d'arbitrages. Elles ne doivent pas remettre en cause la complémentarité entre ces résultats synthétiques et l'exploitation particulière du fichier des données individuelles du RICA.

Les comptes régionaux macro-économiques

Les comptes de l'agriculture sont un prolongement des travaux de comptabilité nationale menés pour l'ensemble de l'économie. Ils visent à fournir une description spécifique et plus détaillée de l'activité agricole, tout en restant cohérents du point de vue des concepts et des évaluations. Ces concepts ont notamment pour base le système révisé de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN 93) et le système européen des comptes économiques (SEC 95).

Les comptes présentent une analyse de la formation du revenu tiré de l'activité agricole. Pour chaque année, ils valorisent les ressources (valeur des différentes productions et des subventions) et les emplois (valeur des consommations intermédiaires, des charges financières et salariales). Pour cela, ils chiffrent pour une année donnée les différentes composantes décrivant la création de valeur (valeur ajoutée) puis la distribution du revenu entre les différents intervenants dans le processus de production agricole.

La démarche retenue est de nature macro-économique : on calcule pour chaque poste l'agrégat correspondant à la totalité des unités de la région. Ces résultats peuvent ensuite être ramenés à des moyennes individuelles par division par un volume de travail, un nombre d'exploitations ou des surfaces. Les comptes permettent donc de présenter un bilan représentatif de la moyenne régionale, synthétisé dans des soldes comparables à d'autres résultats de comptabilité nationale. Ils ne permettent pas de mesurer l'ensemble des revenus des ménages agricoles.

L'établissement des comptes est une opération de synthèse entre différentes sources existantes. Une fois les concepts définis, les statisticiens recherchent la meilleure évaluation possible pour chaque poste, en respectant les contraintes de cohérence d'ensemble du système. La cohérence temporelle des évaluations est un objectif essentiel, permettant d'assurer la pertinence des évolutions calculées par comparaison des niveaux annuels.

Depuis 2007 (comptes), le SSP n'établit plus de comptes départementaux complets de l'agriculture, comme auparavant. Seule une évaluation de la production est effectuée à ce niveau géographique. Les comptes par zone géographique ne sont plus établis dans leur séquence complète que par région. Ils sont calculés directement à ce niveau et ne résultent plus de la sommation des comptes départementaux.

Le choix de ne plus faire des comptes complets au niveau départemental résulte du constat suivant : la concentration rapide des sources d'approvisionnement de l'agriculture rendait de plus en plus difficile une estimation fiable de l'évolution des coûts de production à ce niveau. La plupart du temps, ces coûts de production étaient estimés pour l'ensemble des départements avec la source disponible la plus pertinente, à savoir le RICA régional. Cela aboutissait de fait à affecter à chaque département les mêmes évolutions de coûts de production qu'au niveau régional, et donc à ne pas bien prendre en compte les structures propres à chaque département.

Les comptes régionaux de l'agriculture sont directement établis depuis 2007 par les statisticiens agricoles régionaux, coordonnés par le SSP, en cohérence avec le compte national établi par l'INSEE.

Le champ couvert

Les comptes de l'agriculture concernent l'activité agricole (les activités liées à la forêt, la pêche et celles des industries agro-alimentaires ne font pas partie du champ).

Outre la culture et l'élevage, la production de vin des coopératives viticoles, unités étroitement liées aux exploitations agricoles, est considérée comme une activité caractéristique des comptes de l'agriculture. Font également partie du champ les services annexes à l'agriculture : préparation des terres, protection des cultures, opérations de récolte, exploitation de systèmes d'irrigation, taille des arbres fruitiers et des vignes, insémination artificielle, conduite des troupeaux, etc. Enfin, l'activité des exploitations agricoles est décrite dans sa totalité, y compris les éventuelles activités secondaires non agricoles (activités dont les coûts ne sont pas séparables de l'activité agricole). Il s'agit en particulier de la fabrication de champagne et de cognac chez le récoltant, de la transformation de produits laitiers à la ferme, de l'agritourisme et des services d'entretien du paysage.

Les unités de base sont les exploitations agricoles (au sens de la statistique agricole, c'est-à-dire qui atteignent un certain seuil de dimension minimum), les coopératives vinicoles, les entreprises de travaux agricoles (ETA), les coopératives d'utilisation du matériel en commun (CUMA) et les centres d'insémination artificielle (CIA).

La période de référence des comptes est l'année civile.

Les départements d'outre-mer sont inclus dans le territoire national.

Le calendrier d'élaboration des comptes

Le compte national et les comptes régionaux d'une année donnée sont établis en trois versions successives, de précision croissante : version provisoire, semi-définitive, définitive. Les résultats sont publiés à l'issue de la réunion de la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, au mois de juillet. Ainsi, en juillet de l'année n, sont présentés les résultats des comptes provisoires n-1, semi-définitifs n-2 et définitifs n-3.

Pour le compte national, il existe une quatrième version dite prévisionnelle, présentée à la Commission au mois de décembre de l'année en cours. Ainsi, en décembre de l'année n, sont présentés les comptes prévisionnels pour l'année n.

La séquence des comptes

Le compte de l'agriculture se présente sous forme d'une séquence de comptes qui décrit la formation de la valeur ajoutée dégagée par les unités agricoles et sa distribution sous forme de revenus primaires. Cette séquence comprend trois comptes présentés dans le schéma ci-dessous et décrits brièvement par la suite.

	Emplois	Ressources
Compte de production	Consommations intermédiaires Solde = valeur ajoutée	Production au prix du marché + subventions sur les produits production au prix de base
Compte d'exploitation	Autres impôts liés à la production Solde = résultat agricole	Valeur ajoutée Autres subventions
	Salaires bruts Cotisations sociales des salariés Solde = revenu mixte	Résultat agricole
Compte de revenu	Intérêts Charges locatives Solde = revenu d'entreprise agricole	Revenu mixte

Les soldes peuvent être nets ou bruts selon que l'on soustrait ou non la consommation de capital fixe (cf. plus bas).

Le compte de production

La production représente la valeur totale des produits fabriqués au cours de la période considérée. Elle est enregistrée au moment où elle a lieu (optique production) et non au moment de sa commercialisation (optique livraison). On mesure ainsi la ressource potentielle liée à la récolte ou au croît des animaux sur la période, pour une meilleure cohérence entre les moyens mis en oeuvre (travail, équipements, main-d'oeuvre) et la mesure du résultat du processus de production. La production inclut la production consommée au sein des unités agricoles dite "intraconsommée" (alimentation animale (céréales, fourrages...), semences...).

La production est évaluée au prix de base c'est-à-dire au prix de marché (ou prix reçu par le producteur) auquel s'ajoutent les subventions sur les produits. Elle représente donc la rémunération totale que le producteur tire de la mise sur le marché de son produit, que cette rémunération provienne du consommateur ou des pouvoirs publics. Les aides issues de la réforme de la PAC de 1992 sont considérées comme des subventions sur les produits, donc incluses dans le prix de base. Ces subventions sont, dans la mesure du possible, enregistrées l'année au titre de laquelle elles sont dues et non l'année où elles sont versées (principe des "droits et obligations" : on cherche à approcher le moment qui détermine le comportement économique du producteur).

Les consommations intermédiaires représentent la valeur de tous les biens et services qui sont soit transformés soit entièrement consommés au cours du processus de production. Elles excluent la valeur des biens constituant des actifs fixes (bâtiments, machines...). Elles incluent la valeur des biens et services intraconsommés comptabilisés en production.

Le solde comptable du compte de production est **la valeur ajoutée** (production moins consommations intermédiaires). La valeur des intraconsommations étant enregistrée en production et en consommations intermédiaires, sa prise en compte est neutre sur la valeur ajoutée ; mais sa valorisation permet de retracer l'ensemble du processus de production agricole.

Le régime du paiement unique, mis en place dans le cadre de la réforme de 2003, s'est appliqué en France à partir de 2006. Dans ce nouveau système d'attribution des aides, les subventions couplées aux produits sont en grande partie remplacées par une aide, découplée des produits, appelée paiement unique à l'exploitation.

Dans les comptes régionaux, les aides couplées s'inscrivent en subventions sur les produits, et sont prises en compte dans le calcul de la valeur ajoutée de la branche agriculture, ce qui n'est pas le cas des aides découplées, placées en subventions d'exploitation. Il en résulte en 2006 une rupture de série au niveau des premiers agrégats de la séquence des comptes régionaux : valeur ajoutée brute et nette qui chutent en raison du transfert en subventions d'exploitation de près de 60 % des aides qui étaient couplées aux produits jusqu'en 2005.

Le compte d'exploitation

Le compte d'exploitation décrit la répartition des revenus issus du processus de production entre les facteurs de production "travail" et "capital", après prélèvement fiscal ou attribution de subventions par les administrations publiques. Dans le cas général, le solde comptable, qui représente la rémunération du capital, est appelé "excédent d'exploitation". Dans le cas des exploitations (ou entreprises) non constituées en sociétés, ce solde contient implicitement un élément de rémunération pour le travail effectué par l'exploitant (ou le propriétaire), ou les membres non salariés de sa famille, qui ne peut être distingué de son profit en tant qu'entrepreneur. On parle alors de "**revenu mixte**".

Le partage volume-prix

Dans le compte de production, les évolutions des valeurs d'une année sur l'autre peuvent être décomposées en "variation de volume" et "variation de prix". On calcule ainsi des indices de volume et des indices de prix dont les significations sont les suivantes :

- pour un produit élémentaire parfaitement homogène, l'indice de volume est identique à l'indice de quantité ;
- pour un produit non homogène, l'indice de volume correspond à l'indice de quantité corrigé d'un effet de structure (variation de qualité) ;
- l'indice de prix retrace l'évolution du prix moyen.

Exemple (fictif) :

_Valeur 1998_Indice de volume 99-98_valeur 1999 au prix de 1998_Indice de prix 99-98_Valeur 1999__unité_million d'euros_indice n/n-1_million d'euros_indice n/n-1_million d'euros__maïs_2625,68_95,7_2512,78_102,3_2570,57__

La récolte de maïs a baissé de 4,3% entre 1998 et 1999, ce qui donne un indice volume de 95,7 (en raisonnant par rapport à un indice 100 en 1998). Avec ce seul effet des baisses de quantité, et donc si les prix ne varient pas par rapport à 1998, la valeur de la production de maïs s'élève à 2512,78 millions d'euros. Toutefois, on a constaté que le prix moyen du quintal de maïs a augmenté de 2,3% entre 1998 et 1999, ce qui donne un indice de 102,3 (en raisonnant par rapport à un indice 100 en 1998).

Au final, en combinant l'effet des variations de quantité et de prix par rapport à 1998, la valeur de la production de maïs est de 2570,57 millions d'euros en 1999. L'effet de la baisse des quantités récoltées a été plus important que celui de la hausse des prix : globalement la valeur de la production recule de 2,1% entre 1998 et 1999 (soit un indice valeur de 97,9 = $(95,7 \times 102,3) / 100$).

D'une façon générale, on a l'enchaînement de calculs suivants :

$(\text{Valeur année } n) \times (\text{indice de volume}) = (\text{valeur année } n+1 \text{ au prix de l'année } n)$
 $(\text{valeur année } n+1 \text{ au prix de l'année } n) \times (\text{indice de prix}) = (\text{valeur année } n+1)$

ou

$(\text{Valeur année } n) \times (\text{indice de valeur}) = (\text{valeur année } n+1)$
Avec $(\text{indice de valeur}) = (\text{indice de volume}) \times (\text{indice de prix})$

Dans le cas des subventions sur les produits, sont connues les valeurs de l'année n et celles de l'année n+1. Le partage volume-prix se fait en appliquant l'indice de volume de la production au prix de marché (prix reçu par le producteur) et en déduisant ensuite l'indice de prix.

Les partages volume-prix de la production au prix de base et de la valeur ajoutée sont déduits de ceux effectués dans la production au prix de marché, les subventions sur les produits et les consommations intermédiaires.

On a ainsi pour la production au prix de base :

Indice de volume de la production au prix de base =
 $\text{Valeur } n+1 \text{ au prix de l'année } n (\text{somme des valeurs } n+1 \text{ au prix de l'année } n \text{ de la production au prix producteur et des subventions}) / \text{valeur année } n (\text{somme des valeurs de l'année } n \text{ de la production au prix producteur et des subventions})$

Indice de prix de la production au prix de base =
 $\text{Valeur } n+1 (\text{somme des valeurs } n+1 \text{ de la production au prix producteur et des subventions}) / \text{valeur } n+1 \text{ au prix de l'année } n (\text{somme des valeurs } n+1 \text{ au prix de l'année } n \text{ de la production au prix producteur et des subventions})$

Et pour la valeur ajoutée :

Indice de volume de la valeur ajoutée =
 $\text{Valeur } n+1 \text{ au prix de l'année } n (\text{différence entre valeur } n+1 \text{ au prix de l'année } n \text{ de la production au prix de base et valeur } n+1 \text{ au prix de l'année } n \text{ des consommations intermédiaires}) / \text{valeur année } n (\text{différence entre valeur de l'année } n \text{ de la production au prix de base et valeur de l'année } n \text{ des consommations intermédiaires})$

Indice de prix de la valeur ajoutée =
 $\text{Valeur } n+1 (\text{différence entre valeur } n+1 \text{ de la production au prix de base et valeur } n+1 \text{ des consommations intermédiaires}) / \text{valeur } n+1 \text{ au prix de l'année } n (\text{différence entre valeur } n+1 \text{ au prix de l'année } n \text{ de la production au prix de base et valeur } n+1 \text{ au prix de l'année } n \text{ des consommations intermédiaires})$

Les principales sources utilisées

Les comptes sont une opération de synthèse réunissant l'information en provenance de plusieurs sources différentes. Les principales sources utilisées sont les suivantes :

- La statistique agricole annuelle (SAA) : pour les quantités récoltées (SSP)
- Les enquêtes sur la structure des exploitations et les recensements agricoles
- Les différentes enquêtes spécifiques menées par le SSP
- Le réseau d'information comptable agricole (RICA, SSP)
- France Agrimer : informations sur les collectes, les prix, les subventions
- Les organismes professionnels (BNIC pour le cognac, CIVC pour le champagne, UNIFA pour les engrais...)
- Les indices de prix des produits agricoles à la production (IPPAP, INSEE)
- Les indices de prix agricoles des moyens de production agricoles (IPAMPA, INSEE)
- L'ASP, pour certaines subventions
- Les services du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, pour certaines subventions
- La mutualité sociale agricole (MSA)
- La Direction générale des impôts
- Le Crédit Agricole

...et mobilisation de sources locales par les statisticiens agricoles régionaux